

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRINEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES DIAS Sophie

Date de la convocation : 7 avril 2016

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2016 est approuvé à l'unanimité ; cependant M. le maire précise que la page 1 a été modifiée au niveau de la liste des présents : les conseillers excusés figuraient dans les présents. Cette page sera adressée à chaque conseiller municipal

ORDRE DU JOUR :

- Validation d'un candidat pour la gérance du café restaurant, 18 rue nationale / Protocole d'accord
- Lieu-dit « La Couterie » / Acquisition de 60 m² / Frais d'acte
- Demande de subvention / AFSEP
- Projet d'éclairage du stade / demande de subvention au District
- Devis / Rénovation des courts de tennis
- Projet Espace multisport
- Proposition de la commission des fêtes et cérémonies pour la distribution des colis
- Questions diverses

Dossier - 01/04/2016 - Validation d'un candidat pour la gérance du café, restaurant, 18 rue nationale / Protocole d'accord

Pour ce dossier, M. CHEVRÉ a pris la parole ; il a rappelé son rôle, à savoir, aider les communes rurales pour ouvrir les commerces alimentaires et pour la commune de La Celle Saint Avant, réouvrir l'ex café restaurant « Le P'tit Gourmet ».

Il rappelle qu'une liquidation judiciaire avait été prononcée pour cet établissement et que pour reprendre une activité, les banques sont réticentes.

Pour ce dossier, il faut remettre les locaux aux normes (hygiène, sécurité, accessibilité...), recruter des candidats professionnels. Le café est situé dans un lieu de vie (mairie, pharmacie, boucherie...); la commune a donc décidé d'engager un programme de travaux.

M. CHEVRÉ a auditionné environ 40 candidats. Il présente les principales candidatures (avec support papier remis à chaque conseiller municipal) et précise que le futur candidat devra prendre en charge l'achat de matériels et équipements pour la cuisine laboratoire, le bar et la salle de restaurant (environ 80 000 €).

M. CHEVRÉ, rapporte que parmi tous les candidats auditionnés avec les adjoints, seule Mme PIREs serait la mieux placée (candidate solvable et prête à investir).

Les avis des conseillers sont partagés à ce sujet, en effet cette personne n'est pas une professionnelle dans la restauration ; M. CHEVRÉ ajoute que Mme PIREs aura la volonté de toutes façons de mener son projet à terme, même dans une autre commune, elle est extrêmement motivée pour l'exploitation d'un restaurant. M. CHEVRÉ n'émet qu'un avis, c'est au conseil municipal de décider du choix du candidat.

M. CHEVRÉ présente également le projet de protocole à mettre en place avec le candidat retenu, ce protocole sera signé en présence du conseil municipal.

Monsieur le maire propose alors de passer au vote, pour retenir ou non la candidature de Mme PIREs, sa candidature est retenue à la majorité.

Présents	15
Pour	10
Contre	2 (Mmes POISSON E, FERNANDES DIAS S)
Abstentions	3 (MOLET H, RAVAN B, PHILIPPOT J)

Délib n°01/04/2016 - Achat de 60 m2 au lieu-dit « La Couterie »

Monsieur le maire rappelle le dossier de « La Couterie » : par arrêté préfectoral en date du 6 juin 1994, les limites territoriales des communes de Marcé-sur-Esves et de La Celle Saint Avant ont été modifiées mais une erreur de bornage avait été faite à ce moment-là.

Un nouveau bornage a été réalisé en novembre 2015 avec prise en charge pour moitié par les deux communes limitrophes. Il en résulte qu'une partie de la parcelle ZC n° 12 (60 m2) appartenant à Mme ELIOT Jocelyne sera cédée à la Commune de LA CELLE SAINT AVANT, pour l'euro symbolique ; il est demandé au conseil municipal d'accepter cette cession.

Les frais d'honoraires s'élèvent à 600 € environ, M. le Maire dit que la Commune ne les paiera pas ; il avait été prévu sur place, qu'un acte notarié serait dressé sans frais, que seule la facture du nouveau bornage serait à prendre en charge avec la commune de Marcé.

Le conseil accepte l'acquisition à l'euro symbolique :

Présents	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 02/04/2016 - Demande de subvention par l'AFSEP

Le dossier a été étudié au budget et une subvention a été allouée.

Dossier n° 03/04/2016 - Eclairage du stade de football

Un dossier de subvention a été demandé auprès du District d'Indre-et-Loire de Football pour financer un projet d'éclairage au stade. Les crédits sont épuisés pour cette année. Il a été proposé à la commune de conserver le dossier dans l'attente de nouveaux fonds budgétaires. Monsieur le maire déposera un nouveau dossier en fin d'année ; en attendant, il est précisé que les travaux ne doivent pas être engagés.

Dossier n° 04/04/2016 - Devis pour rénovation des courts de tennis

C'est le devis de « Passe Sport » domicilié à TOURS qui est retenu, pour un montant de 9 281.37 € HT, pour la rénovation des 2 courts de tennis.

Des erreurs ont été faites dans le bulletin municipal au sujet des tarifs de réservation des courts de tennis, pour les abonnements adultes, la ligne « en cours d'année au prorata » n'a pas lieu d'être. (IL n'y a plus de tarifs proratisés à compter de l'année 2016, c'est une décision du conseil municipal, en date du 2 juillet 2015)

Dossier n° 05/04/2016 - Projet Espace Multisports

Le maire propose de reporter le dossier à la prochaine réunion : le Service des Domaines a été consulté pour la valeur vénale mais pas de réponse à ce jour.

Le choix du terrain demande toujours réflexion car le propriétaire n'est pas décidé à vendre le terrain au prix proposé par le conseil municipal.

Dossier n° 06/04/2016 - Proposition de la Commission des Fêtes et des Cérémonies pour la distribution des colis

Monsieur le maire rappelle que le rôle des commissions communales est de faire des propositions et celui du conseil municipal de les valider ensuite.

Pour la distribution des colis, ceux-ci seront portés aux personnes de 70 ans et plus par les conseillers municipaux ; pour les personnes absentes, un avis de passage sera laissé et les colis seront à retirer ensuite au secrétariat de mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Délib n° 02/04/2016 - Vente d'un bar et d'une chambre froide

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que dans le café restaurant, ex « Petit Gourmet » en travaux de réhabilitation actuellement, l'ancien bar et l'ancienne chambre froide sont à vendre, il propose la somme de 50 € pour l'ensemble. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce prix de vente.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Prochaine réunion de conseil : lundi 9 mai 2016 à 18h30*

Le Maire,
Michel JOUZEAU